

ADMISSION ET CONDITIONS D'ETUDES EN SECTION ABIBAC
AU LYCEE ANTOINE WATTEAU DE VALENCIENNES
(RENTREE 2011)

1. Comment être admis en section ABIBAC (classe de seconde) ?

La section ABIBAC est à recrutement limité (24 places disponibles).

Les élèves y entrent en seconde à l'issue de la 3^{ème} des collèges, après une sélection effectuée à partir d'un dossier de candidature (voir 4) et d'un entretien en langue allemande.

2. A qui s'adresse la section ABIBAC ?

- Aux élèves déjà bilingues (Français – Allemand) ou aux élèves d'un bon niveau en langue allemande (LV1 ou 2), en Français et en Histoire et géographie
- Aux élèves motivé(e)s par l'étude de la langue et de la culture allemandes
- Aux élèves suffisamment travailleurs pour assumer un nombre d'heures de cours supérieur à celui prévu dans une classe de seconde « ordinaire » (voir « le cursus ABIBAC »)

3. La procédure d'admission

Fin mars 2011 – fin avril 2011 : Mise à disposition des familles qui en feront la demande des dossiers de candidature dans les collèges, au lycée Antoine WATTEAU de Valenciennes, ou sur le site Internet du lycée

Début mai 2011 : Réception des dossiers de candidature par le lycée Antoine WATTEAU

Mi mai 2011 : Entretiens en langue allemande au lycée Antoine WATTEAU à Valenciennes
(Les élèves seront convoqués individuellement)

Fin mai 2011 : Résultats de l'admission communiqués aux familles

Les admissions seront connues des élèves avant qu'ils établissent leurs vœux d'orientation et d'affectation pour la rentrée 2011.

L'inscription au lycée Antoine Watteau s'effectue ensuite aux mêmes dates que pour l'ensemble des élèves entrant en seconde dans l'établissement (fin juin – début juillet).

4. Le dossier de candidature

Il comprend :

- La fiche de candidature dûment remplie, avec en particulier les avis obligatoires et motivés du chef d'établissement et du professeur d'Allemand.
- Les copies des bulletins de notes trimestriels de l'année scolaire en cours (1^{er} et 2^{ème} trimestres)

5. L'internat

- Le lycée Antoine WATTEAU dispose d'un internat pour les jeunes filles. Il est fermé le week-end (du samedi midi au lundi matin)
- Le coût de l'hébergement à l'internat est de 1 400 € par an (repas compris) payables en 3 termes.
- Les élèves masculins peuvent être hébergés à l'internat du lycée du Hainaut à Valenciennes
- La demande d'accueil à l'internat est prévue dans le dossier de candidature

6. La section ABIBAC et la classe de seconde

- Mis à part les enseignements de littérature allemande (3 heures) et d'Histoire et Géographie en Allemand (4 heures), les disciplines étudiées et leurs horaires sont strictement semblables à ceux de la classe de seconde tels qu'ils sont prévus pour la rentrée 2011.
- L'élève admis en section ABIBAC au lycée Antoine WATTEAU devra lors de son inscription choisir 2 enseignements d'exploration. Par contre, il ne pourra pas ajouter une option facultative à ces deux enseignements d'exploration.



Lycée Antoine WATTEAU
20 boulevard Pater
B.P. 419
59307 VALENCIENNES Cedex
Courriel : ce.0590222w@ac-lille.fr
Site : www.lycee-antoine-watteau.fr

FICHE DE CANDIDATURE
A L'ENTREE
EN SECTION FRANCO ALLEMANDE (ABIBAC)

CLASSE DE SECONDE
Année Scolaire 2011 - 2012

ELEVE

NOM : Prénoms :

Nationalité : Sexe (cocher) F M

Né(e) le à

RESPONSABLES LEGAUX

NOM Prénoms

Adresse :

Code postal : Commune :

Profession (s) : * Père :

* Mère :

(: ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

E-mail :

ETABLISSEMENT FREQUENTE en 2010-2011 :

NOM de l'établissement : Classe suivie en 2010-2011 :

Adresse complète :

Code postal : Commune :

Tél. de l'établissement : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT FREQUENTE EN 2010 - 2011

Avis motivé du Chef d'Etablissement sur la candidature de l'élève:

Date :

Nom :

Signature

Avis du professeur d'ALLEMAND sur la candidature de l'élève

Date :

Nom :

Signature

CADRE RESERVE A LA COMMISSION
D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Dossier n° 2011/

DECISION : Après examen du dossier de candidature, entretien avec le (la) candidat(e)
et sur proposition de la commission, la décision suivante est prise
par le Chef d'Etablissement demandé :

ADMIS(E) Liste supplémentaire n°

REFUSE(E) : motif (le motif du refus sera communiqué à la famille) :

Date :

Signature du Chef d'Etablissement